|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| logo | Règles disciplinaires | 1056 |

Responsable :

Mis à jour :

Le personnel doit être conscient de l'importance de la politique de sécurité et comprendre pleinement les conséquences de toute violation, pouvant exposer les systèmes critiques de l’organisation à un agresseur malveillant.

Les mesures disciplinaires peuvent inclure :

* la suspension des droits d’accès ou privilèges
* la réprimande, la suspension ou le congédiement
* la résiliation de tout contrat
* des poursuites judiciaires